

QUALIPREZ QUALIOP

Le webinaire va bientôt commencer !

Ce webinaire est enregistré.
Merci de couper vos caméras et vos micros

AUDIT DE SURVEILLANCE

24/02/2022



Pourquoi un audit de surveillance?

POURQUOI ?

Objectifs :

- Vérifier que le référentiel en vigueur est toujours appliqué.
- Suivre les constats de l'audit précédent (non-conformités)
- Suivre les évolutions de l'organisme et identifier comment il s'est adapté
- S'assurer que les règles utilisation des logos sont respectés

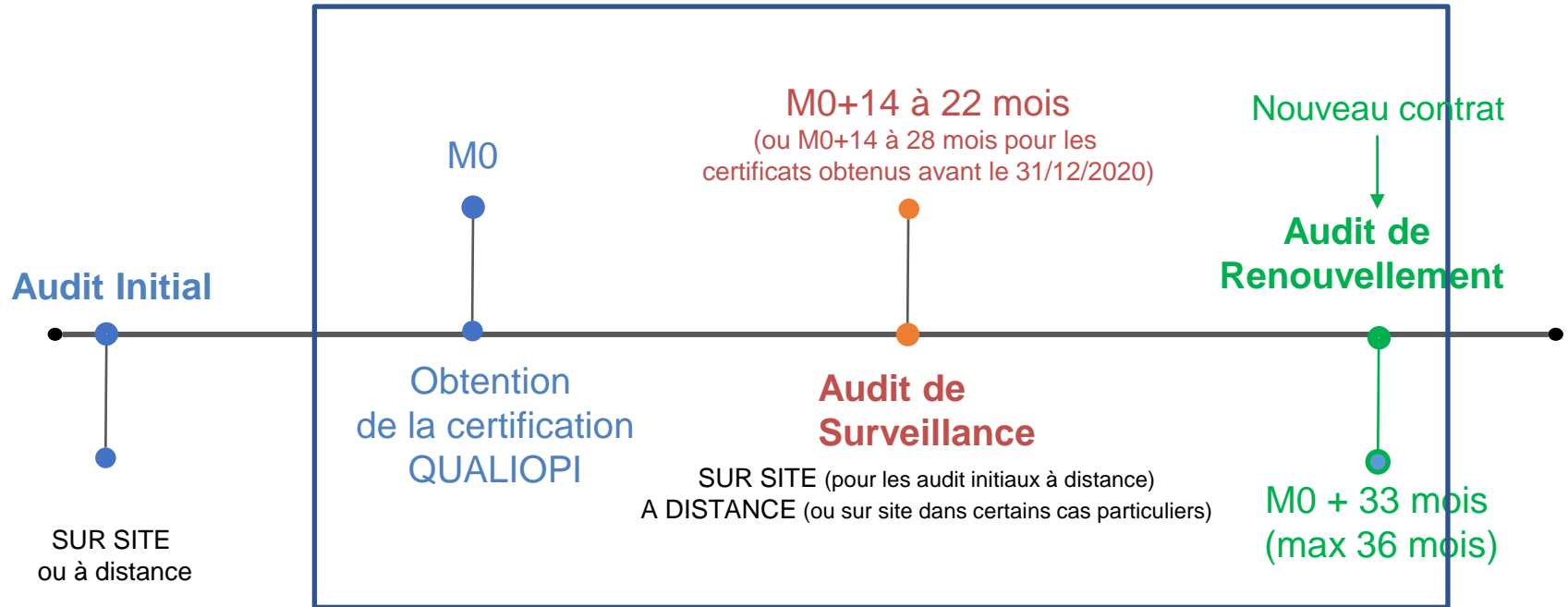
➤ **Application du principe d'amélioration continue**

Article 2 de l'Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail

Quand est réalisé l'audit de surveillance?

QUAND ?

CYCLE DE CERTIFICATION DE 3 ANS



Quelle est la durée de
mon audit de
surveillance?

DUREE ?

Catégorie d'action	Durée de base	Durée de base	Actions de formation	Bilan de compétences	Actions VAE	CFA	Échantillonnage de sites
Surveillance	CA < 750 000€	0.5 jour	+0 jour	+0 jour	+0 jour	+0.5 jour	+0.5 jour par site échantillonné
	CA > 750 000 €	1 jour	+0.5 jour	+0.5 jour	+0.5 jour	+0.5 jour	

La durée est fixée sur le montant dans le Bilan Pédagogique et Financier (BPF) fourni lors de la contractualisation de l'audit initial.

Quels sont les éléments audités?

QUELQUES QUESTIONS A SE POSER ?

1) Les changements depuis le dernier audit :

- **Quels sont les changements importants intervenus ?** : nouvelles prestations ...
- **Comment ont évolué mes process depuis le dernier audit ?** (méthodes : e-learning ...)
- Pour les actions de formation :
 - Formations inscrites au RNCP ?
 - Formation en situation de travail ?
 - Formation par alternance ?
- **Évolutions de périmètre (extension de périmètre)**
- **Évolutions des ressources humaines :**
 - Ai-je recruté des salariés ? Des formateurs ?
 - Des sous-traitants sont-ils intervenus ?
 - Évolutions des compétences
- **Evolution des ressources matérielles**
- **Evolution règlementaires, métiers et pédagogiques = veille**

QUELQUES QUESTIONS A SE POSER ?

Bilan de l'audit initial :

- Identification de non-conformités en audit initial
(cf. diapositive sur le suivi des non-conformités identifiées)

Échantillonnage :

L'analyse d'une ou plusieurs actions conduites depuis le précédent audit et leur conformité vis-à-vis du référentiel.



Cas des nouveaux entrants en audit initial

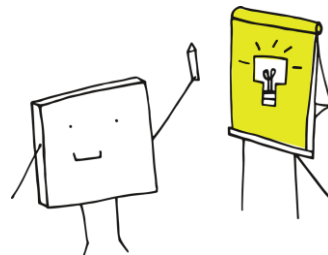
- > Quels impacts en audit de surveillance ?

AUDIT DE SURVEILLANCE POUR LES NOUVEAUX ENTRANTS

L'audit de surveillance s'attachera à vérifier notamment les indicateurs suivants :

Indicateur 22 et 32 : non audité à l'audit initial

- 22 : « Le prestataire entretient et développe les compétences de ses salariés, adaptées aux prestations qu'il délivre. »
- 32 « Le prestataire met en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations. »



AUDIT DE SURVEILLANCE POUR LES NOUVEAUX ENTRANTS

L'audit de surveillance s'attachera à vérifier notamment les indicateurs suivants :

Indicateur 2, 3, 11, (13), 19, 24, 25, 26 : A la surveillance, l'auditeur évaluera la mise en œuvre des éléments formalisés à l'initial.

- 2 et 3 : « des indicateurs de résultats sont pré-identifiés au moment de l'audit initial et sont audités au moment de l'audit de surveillance »
- 11 : « un processus d'évaluation d'atteinte des objectifs de la prestation existe et est formalisé. Sa mise en œuvre sera auditée lors de l'audit de surveillance »
- 13 (formation en alternance)
- 14 (cfa : l'accompagnement est mise en œuvre sera auditée lors de l'audit de surveillance).
- 19 : « démontrer que les ressources pédagogiques sont prévues, et des dispositions seront mises en place afin de permettre aux bénéficiaires de se les approprier. La mise en œuvre sera auditée lors de l'audit de surveillance. »
- 24, 25 : « Démontrer la mise en place d'une veille économique / veille pédagogique et technologique. L'impact éventuel sera audité lors de l'audit de surveillance. »
- 26 : « démontrer la mise en place d'un réseau de partenaires/experts/acteurs du champ du handicap » (mobilisation en audit de surveillance en fonction des besoins)

Cas des audits CNEFOP

- > Quels impacts en audit de surveillance ?

AUDIT DE SURVEILLANCE POUR LES CNEFOP

Pour ceux qui ont bénéficié d'un audit allégé en audit initial (seul l'audit initial est allégé) :

- Vérification prioritaire sur les indicateurs non vus en audit initial
- Vérification générale de la conformité aux indicateurs

Cas des organismes multisites

MULTISITE

- Audit de la fonction centrale (coordination)
- Audit des sites non audités selon l'échantillon choisi par l'organisme certificateur
> Nombre indiqué sur le contrat de l'organisme certificateur



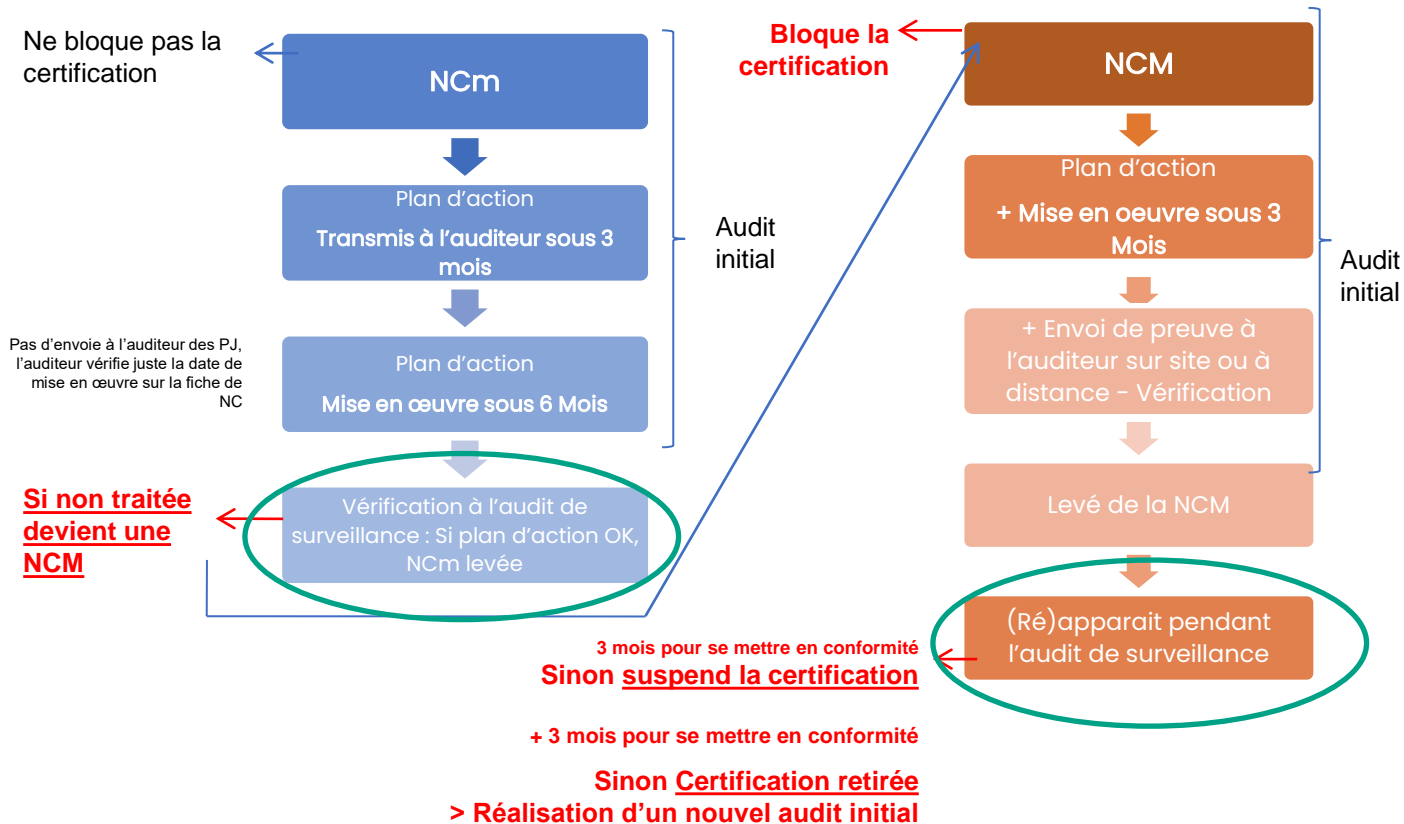
Quel suivi pour les non-conformités identifiées en audit initial?

SUIVI DES NON-CONFORMITÉS

Mineure (NCm)	Prise en compte partielle de l'indicateur et ne remettant pas en cause la qualité de la prestation
Majeure (NCM)	Non prise en compte d'un indicateur ou prise en compte partielle remettant en cause la qualité de la prestation délivrée

Le cas échéant, l'audit de surveillance peut donner lieu au constat de non-conformité(s) avec le référentiel. Une attention particulière est prêtée aux non-conformités identifiées lors du précédent audit ainsi qu'à l'efficacité des actions correctives et des mesures préventives du plan d'action mises en place.

NON-CONFORMITÉS EN AUDIT DE SURVEILLANCE



SUIVI DES NON-CONFORMITÉS

Décisions :

- une décision favorable sous condition(s) (ex : envoi de l'avancement du plan d'actions ...),
- ou une décision défavorable avec la proposition d'une action complémentaire (sur site /à distance) :
 - Audit complémentaire sans suspension
 - Audit complémentaire avec suspension
 - Retrait



Accès au registre des réclamations

ENGAGEMENTS LIES A LA CERTIFICATION

- Conservation d'un enregistrement de toutes les réclamations dont il a eu connaissance en lien avec la certification Qualiopi + mise à la disposition d'ACTIVCERT si besoin
- Informer sans délai de tout changement



Rappel :
Quelques informations à
communiquer sans délai à
l'organisme certificateur

ÉLÉMENTS POUVANT IMPACTER MA CERTIFICATION

- **Déménagement**

Changement de SIREN et donc de NDA

- **Changement de forme juridique**

Attribution d'un nouveau SIREN et donc de NDA

- **Absence de déclaration du Bilan Pédagogique annuel**

1^{er} avril au 31 mai 2022 (si on se base sur la période 2021)

- **Mauvaise utilisation du logo Qualiopi**

Liste public des organismes de formation :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-publique-des-organismes-de-formation-l-6351-7-1-du-code-du-travail/>

UTILISATION DES LOGOS



LES POINT CLES :

1. La marque doit toujours être accompagnée de la mention adaptée correspondant à la catégorie d'action dont le processus a été certifié,
2. Il est interdit d'utiliser la marque pour une action en particulier :
 - dans une publicité (publication ou tout support média) pour une action de formation en particulier.
 - sur l'attestation de formation ou sur tout support dédié uniquement à une action de formation



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation
Bilans de compétence
Centre de Formation des Apprentis
Validation des Acquis de l'Expérience

UTILISATION DES LOGOS

2 documents clefs pour le logo QUALIOPI :

- [règlement d'usage](#), version du 16 septembre 2021, pour une bonne information de toutes les parties prenantes.
- Consultation de la [charte d'usage](#) pour une bonne information de toutes les parties prenantes.

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/acteurs-cadre-et-qualite-de-la-formation-professionnelle/qualiopi>

- **Absence d'utilisation du logo COFRAC**
- Règles d'utilisation du logo ACTIVCERT dans le programme de certification (accessible sur INOZIS et librement sur www.activcert.fr)



Elements clefs pour une bonne préparation

ÉLÉMENTS CLEFS POUR LA PRÉPARATION DE L'AUDIT DE SURVEILLANCE

- Complétude des prestations réalisées
- Actualisation des données en accès libre (site internet, plaquette ...)
- Tenue des registres de réclamation – d'amélioration continue
- Suivi de la veille réglementaire – métier – technologique
- Utilisation du logo Qualiopi
- Réseau client INOZIS



ANTICIPATION

Vous avez la parole !
Questions dans le tchat

EQUIPE ACTIVCERT

“ECOUTE ET BIENVEILLANCE”



Marilyn CHERRIER
Présidente d'ActivCert



Sabine GEROSSIER
Chargée relation Clients et gestion administrative



Caroline BOLOT
Assistante administrative



EQUIPE ACTIVCERT

“ECOUTE ET BIENVEILLANCE”



www.activcert.fr

Les contacts



www.activcert.fr

Tel : 04 94 88 06 67

Clients : client@activcert.fr